

fédération  
des services  
publics

la  
cgt

UNIR - INFORMER  
DÉFENDRE - AGIR

cgt 33240

## **Mouvement de grève à la mairie de Saint André de cubzac**

Chers amis et camarades,

**Le 23 février**, la section syndicale CGT des actifs et retraités de la mairie de Saint André de Cubzac a déposé **un préavis de grève** pour l'ensemble du mois de mars 2022. Ce mouvement de grève prenait effet le **4 mars 2022**. Les agents grévistes concernés sont au nombre de quatre et ont en charge le fonctionnement de la salle du champ de foire. Ils gèrent l'accueil des spectacles et des associations dans ce lieu. La CGT a décidé d'étendre ce préavis à l'ensemble des agents de la collectivité afin d'obtenir leur soutien et d'y ajouter les revendications des autres services.

### **Les revendications de ces agents**

- Que le véhicule de service destiné à leur usage soit stationné en permanence à la salle du champ de foire.
- Qu'au-delà de la majoration horaire légale, qu'une compensation financière leur soit versée en reconnaissance des heures variables, des heures de nuit et de week-end qu'ils accomplissent depuis des années.
- Que le versement de leurs heures supplémentaires « 24 h mensuelles » soit régulier et que ce montant reste inchangé quel que soit le mois d'exercice, car la totalité des heures supplémentaires accomplies sur une année permet le paiement de 24 heures supplémentaires par mois pour ces quatre agents.
- Que le local attribué à l'office du tourisme qui est accolé à la salle de spectacle leur soit réservé pour y aménager leurs bureaux dès que celui-ci libérera les lieux comme prévu.
- Enfin, que tous les agents de la salle du champ de foire qui remplissent les conditions préalables bénéficient de leur avancement de grade dans l'année de leur inscription sur la liste des agents promouvables.

Pour toute réponse à ce préavis le maire de Saint André de Cubzac s'est contenté d'une lettre ou elle spécifie qu'elle a déjà donné des réponses aux revendications posées.

**Aucune négociation** n'a été engagée durant le préavis.

### **Première lettre**

À nouveau durant le préavis, la CGT a invité le maire par lettre à négocier. Cette lettre est restée sans réponse.

### **Seconde lettre**

À nouveau, une seconde lettre a été distribuée à l'ensemble des conseillers et adjoints municipaux pour les inviter à négocier. Le maire a été interpellé par son opposition lors du conseil municipal, elle a affirmé qu'elle avait déjà donné des réponses et que par conséquent elle n'avait pas à répondre.

### **Rassemblement**

**Le 4 mars 2022**, 16 agents de la collectivité qui en compte 140 se sont joints aux grévistes lors d'un rassemblement devant la mairie. Puis, ils sont allés à la rencontre du maire qui n'a pu faire autrement que de les recevoir. Les agents des espaces verts ont ajouté leur revendication pour l'aménagement de leurs horaires d'été. Aucune revendication n'a été accordée.

**Le maire en rétorsion** a décidé de restreindre les horaires des agents et d'embaucher des intermittents du spectacle pour effectuer les tâches qui leur sont habituellement dévolues. Elle a écrit et communiqué une lettre à l'ensemble des agents de la collectivité pour justifier sa décision de ne rien accorder.

Les quatre agents concernés ont décidé de pratiquer une grève intermittente afin de perdre un minimum de revenu et d'entraver au maximum l'activité du service.

La CGT a été contactée par le journal **Haute Gironde** afin de rendre compte du mouvement de grève. La parution de l'article devrait se faire le **vendredi 25 mars**.

Pour l'instant, il n'y a eu aucune évolution pour ces agents.